

FORMATION

LA TERRE CRUE EN ACTION, DE LA MATIERE AU CHANTIER

DATES DE FORMATION :

Du 27 au 28 Avril 2026

OBJECTIFS PROFESSIONNEL

Conçue comme une formation résolument pratique d'expérimentations de la matière, elle vise à permettre aux participant-e-s de manipuler la terre crue, de comprendre ses paramètres de fabrication et de mise en oeuvre, et d'identifier les conditions de son intégration dans des projets architecturaux contemporains.

CONTEXTE

Adobe, pisé, torchis...

Technique ancestrale présente dans tous les pays du monde dont la France, la terre crue retrouve aujourd'hui toute sa place en architecture. Disponible localement, ce matériau éco-sourcé est vecteur de qualité de vie et s'intègre pleinement dans une démarche contemporaine, frugale et durable.

Au printemps 2026, Alfa et Envirobat Grand Est – ARCAD LQE s'associent pour vous proposer une formation pratique complémentaire, animée par amàco (Atelier Matières à Construire) afin d'approfondir et de mettre en application vos connaissances grâce à :

- des ateliers pratiques d'expérimentation de la matière
- des exercices adaptés
- des études de cas
- et une visite de chantier, le Groupe Scolaire de Jarville-la-Malgrange, animée par le collectif d'architectes StudioLada , où l'adobe est mis à l'honneur dans un projet architectural contemporain et un chantier participatif.

Ce sera une occasion unique de découvrir la matière vivante sur le terrain et d'échanger avec des acteurs engagés !

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Appréhender les paramètres de formulation de la matière et les paramètres de mise en œuvre influençant la production d'un matériau terre crue
- Identifier les avantages, contraintes et limites de la construction en terre crue
- Comprendre les spécificités constructives liés à la construction en terre crue et prévenir les pathologies
- Prendre conscience des enjeux réglementaires et économiques liés à la construction en terre crue
- Identifier les stratégies possibles d'intégration de la terre crue dans un projet de construction

Formation en présentiel :

54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

INTERVENANT

TRABAUD Vincent - Architecte chercheur formateur - Amàco

Public : Architectes et ensemble des acteurs du cadre bâti.

Pré-requis

Une expérience dans le processus de conception et/ou de réalisation de bâtiments est recommandée.

Il est préférable d'avoir suivi la formation d'ALFA « Initiation à la construction en terre crue » ou formation équivalente , sans que cela constitue un prérequis obligatoire.

Pour les participant-e-s n'ayant pas suivi la formation d'initiation, le visionnage préalable du MOOC d'Amàco « Construire en terre crue aujourd'hui » est fortement recommandé, afin d'acquérir les bases théoriques nécessaires. Les notions fondamentales abordées dans ces deux parcours (formation d'initiation ou Mooc) ne seront pas reprises durant la formation « Terre crue en action : de la matière au chantier », celle-ci étant centrée sur la mise en pratique et l'approfondissement à partir de bases déjà acquises.

Durée

2 journées de 7 heures, soit 14 heures
De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Modalités de suivi et d'appréciation

Emargement par demi-journée.
Attestations de présence et de fin de formation. Evaluation par quiz final

Date limite d'inscription–Contact

13/04/2026

Chrystèle BORDEAU

03-83-31-09-88

formations@envirobatgrandest.fr

PROGRAMME

La terre crue en action, de la matière au chantier



JOUR 1 MATERIE TERRE CRUE ET PARAMETRES DE FABRICATION

Séquence 1 - 3h30

- Introduction - Présentation de la formation : objectifs pédagogiques, et intervenant·e·s
- Atelier sensoriel et états hydriques - atelier pratique de découverte de la matière terre et des états hydriques.
- Caractéristiques des matériaux terre crue - cours théorique de compréhension des propriétés de la terre crue et des avantages dans les projets de construction

Séquence 2 - 3h30

- Exercice paramètres de production de brique de terre crue - atelier pratique de formulation d'un matériau terre crue en fonction des terres disponibles
- Spécificités et détails constructifs (partie 1) - cours théorique sur les prescriptions de détails techniques pour un projet architectural et prévenir les pathologies

JOUR 2 SPECIFICITÉS TECHNIQUES ET GESTION DE PROJET

Séquence 3 - 3h30

- Spécificités et détails constructifs (partie 2) - cours théorique sur les prescriptions de détails techniques pour un projet architectural et prévenir les pathologies
- Conférence architecte et visite de chantier - Collectif Studiolada

Séquence 4 - 3h30

- Atelier enduit, pisé, torchis - atelier pratique
- Gestion de projets, et stratégie d'intégration : économie, réglementation et filière - cours théorique et atelier collectif d'intégration de la terre crue dans un projet de construction
- Restitution globale + évaluations

PEDAGOGIE

2 journées avec :

- Alternance 50 % théorie / 50 % pratique
- Présentations théoriques illustrées
- Ateliers de manipulation de la matière (terre, eau, fibres)
- Exercices sensoriels
- Travaux pratiques d'expérimentation sur site (briques, pisé, enduits)
- Visite commentée d'un chantier et échanges avec les porteurs du projet
- Temps d'échanges collectifs et de restitution

Note de satisfaction des sessions précédentes

Première session

Organisme de formation

Envirobat Grand Est - ARCAD LQE -
62 rue de Metz - 54 000 Nancy
"déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 44540438754 auprès
du préfet de région GRAND EST"
Siret 50059848700014 - APE : 94 99Z
- Association loi du 1er juillet 1901

Coût de la formation

Prise en charge possible auprès de vos OPCO selon critères.

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogique	900 €	1080€
Annexe:	0 €	0 €
Global	900 €	1080€

L'hébergement et les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant·e.

Le midi des repas en commun vous seront proposés

Contact, informations et référent PSH :

Chrystèle BORDEAU

03-83-31-09-88

formations@envirobatgrandest.fr

www.envirobatgrandest.fr



FICHE D'INSCRIPTION FORMATION DU 27 & 28 AVRIL 2026

La terre crue en action, de la matière au chantier

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

CP..... Ville.....

Téléphone : Courriel :

Activité : Effectifs :

N° Siret :

OPCO (Opérateur de compétence) :

PARTICIPANT

Civilité : Nom :

Prénom : Téléphone :

Qualification / Fonction dans l'entreprise :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Etes vous en situation de Handicap y compris troubles dys :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1(aucun) à 5(expert) :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

TARIFS	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Frais pédagogiques	900 €	180 €	1080 €
Frais annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	900 €	180 €	1080 €

Je joins un chèque ou j'effectue un virement bancaire* de 1080€ à cette inscription.

(* Coordonnées bancaires Envirobat Grand Est – ARCAD LQE transmis sur demande)

Date, cachet et signature

Le signataire reconnaît l'exactitude des informations indiquées ci-dessus

Un contrat de formation sera établi après inscription et versement du montant de la formation.
Annulation de l'inscription : Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 5 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit par l'employeur consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par Envirobat Grand Est – ARCAD LQE qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés au bâtiment et à l'aménagement durable.

L'association loi du 1er juillet 1901. Numéro de SIREN : 500598487

2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à : Envirobat Grand Est – ARCAD LQE - 62 rue de Metz – CS 83 333 - 54 014 Nancy Cedex - 03 83 31 09 88 - formations@envirobatgrandest.fr, "déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST".

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du bénéficiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au bénéficiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de signature de la convention et à réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur en vigueur, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

Conditions spécifiques à la formation PRO-PAILLE

L'inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription intégralement complété au plus tard 45 jours avant le 1er jour de formation.

3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le bénéficiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le bénéficiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le bénéficiaire et le stagiaire reçoivent une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au bénéficiaire, accompagnée des pièces justificatives (certificat de réalisation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4- Tarifs

Le prix des actions de formation Envirobat Grand Est – ARCAD LQE s'entend assujetti à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement ... (voir sur bulletin d'inscription).

5- Délais de rétractation :

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 5 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit au cours de la formation, consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Conditions spécifiques formation PRO-PAILLE :

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

En cas d'annulation dans les 7 jours précédant le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit en cours de formation, consécutif à un cas de force majeure justifiée, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation, à titre d'indemnité forfaitaire.

6- Report - Absence - Annulation

61 : Du fait d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le bénéficiaire dans les plus brefs délais. Au choix du bénéficiaire, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

62 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 5 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

Conditions spécifique formation PRO-PAILLE

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation. En cas d'annulation dans les 7 jours précédents le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Dans tous les cas et quelque soit la thématique : tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la convention est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre la formation lors d'une session ultérieure.

Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, ...).

La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (OPCO) totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention : remboursement du montant total ou partiel de la formation après entente préalable des deux parties.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.

7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

Mise à jour des CGV le 23/12/2024 - CD

